

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Etabli sur des bases scientifiques en fonction des données disponibles à l'échelle régionale, le schéma de Trame verte et bleue du Nord - Pas de Calais a été validé par les élus du Conseil régional en 2007, plaçant dès lors la Région Nord - Pas de Calais au rang des territoires pionniers en matière de trames écologiques au niveau national, tout comme l'Alsace et le Département de l'Isère. Ce schéma fait partie intégrante du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et sera proposé dans une version actualisée en 2012.

Politique large de reconquête des paysages régionaux, la Trame verte et bleue s'appuie sur les concepts scientifiques développés dans les approches d'écologie du paysage et s'inscrit donc dans une nouvelle dynamique de prise en compte de l'environnement, à plusieurs titres :

- une approche intégratrice prenant en compte la nature remarquable et la nature ordinaire : l'ensemble des composantes de la biodiversité est pris en compte avec néanmoins des priorités d'action définies en fonction de l'urgence à protéger certains groupes d'espèces ou d'habitats, en référence à la législation française ou européenne (directives Oiseaux et Habitats, listes rouges, etc.) ;
- un niveau d'action allant de l'État au simple citoyen, permettant ainsi de décloisonner l'action publique d'actions volontaires menées par des acteurs du secteur privé. En fonction de ses moyens et de ses possibilités, chacun est invité à agir en faveur de la biodiversité, patrimoine commun à l'ensemble des habitants de la région Nord - Pas de Calais. Cette dynamique semble favorable à une prise de conscience large et généralisée du concept de développement durable ;
- une approche fonctionnelle de la préservation de la biodiversité sous la forme de réseaux de sites naturels et non plus selon une approche par site où chaque projet est indépendant et cantonné à des sites localisés, comme c'est le cas pour le réseau Natura 2000 ou les réserves naturelles régionales où la recherche de connexions entre sites n'est pas une priorité ;
- une mise en pratique concrète du concept de développement durable, alliant préservation de la biodiversité, économie (bois-énergie, filières courtes, etc.) et société (espaces d'aménités dans un contexte de région densément peuplée et demandeuse en espaces verts), aboutissant à des projets de combinaisons d'usage dans un souci de garantie de la pérennité de l'action environnementale sur le long terme.

Par le passé, des outils liés spécifiquement aux trames écologiques ont été testés dans la région Nord - Pas de Calais. A ce titre, durant les années 1990, le Conseil régional a réalisé une étude sur le patrimoine naturel régional dont les conclusions mettaient en avant le déclin de la biodiversité régionale comme conséquence directe de la fragmentation des milieux naturels. Les résultats de cette étude ont motivé la création d'un nouvel outil par le Conseil régional : les contrats de corridors biologiques, incitant financièrement les acteurs locaux à opter pour une approche fonctionnelle de la biodiversité dans une optique de développement durable. L'objectif était ici de construire des trames écologiques pour améliorer la circulation des espaces animales et végétales au sein de l'espace régional. Cette politique s'appuyait par ailleurs sur d'autres actions publiques (politique de Trame verte du Conseil général du Nord, schéma régional de protection des paysages et des milieux naturels de la DIREN). Ces contrats ont été peu utilisés et ont ensuite été abandonnés.

A l'heure actuelle, au niveau national, l'État n'a pas souhaité développer d'outils spécifiques pour construire la Trame verte et bleue car les dispositifs déjà existants permettent d'appuyer les actions de manière satisfaisante. Parmi ces dispositifs, on peut citer :

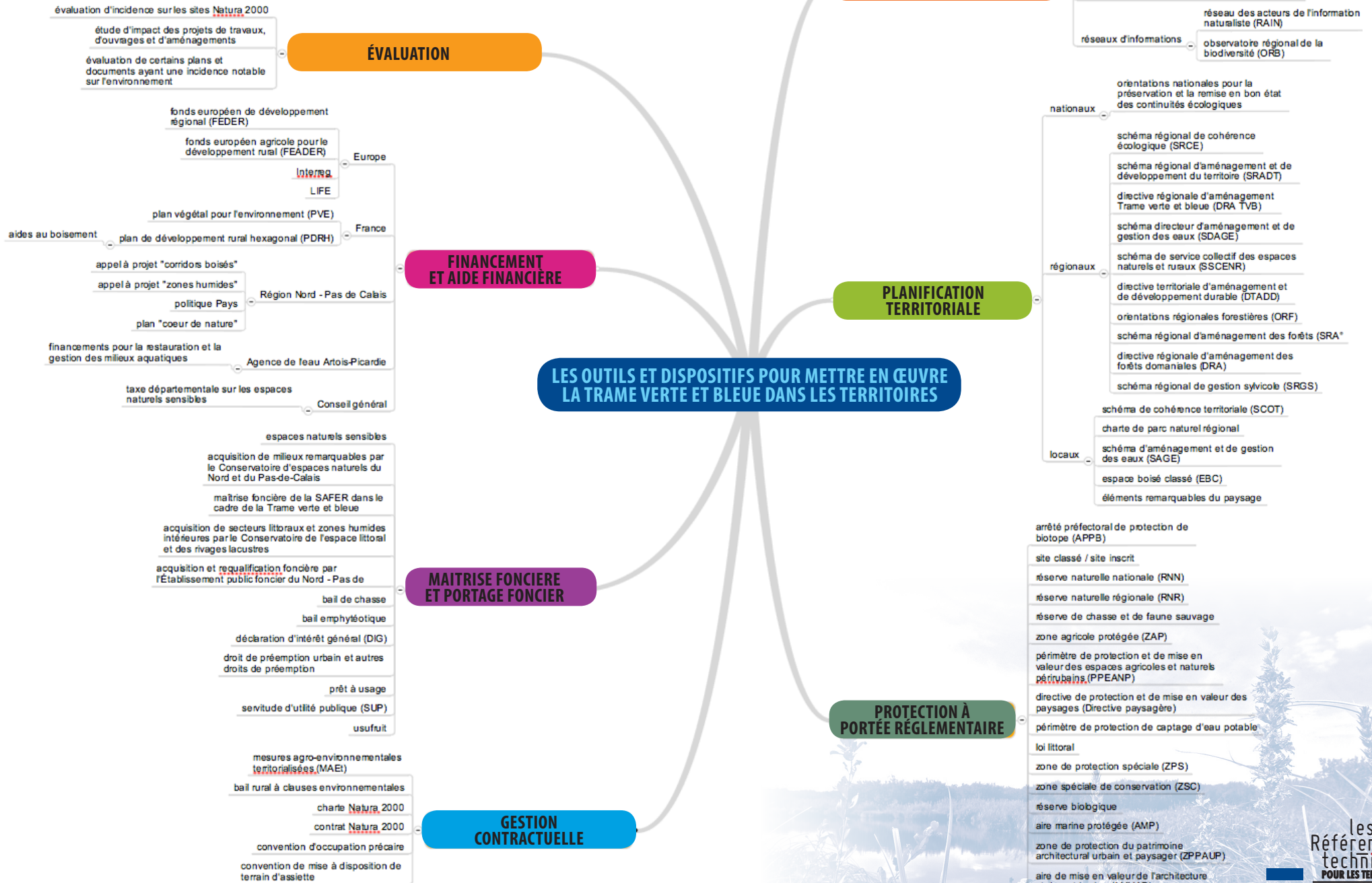
- les outils d'inventaire et de connaissance du territoire (ZNIEFF, ZICO, etc.) ;
- les outils de gestion contractuelle de l'espace (MAEt, bail rural avec clauses environnementales, etc.) ;
- les outils de planification territoriale (SCOT, PLU, etc.) ;
- les outils de maîtrise foncière (ENS, etc.) ou de portage foncier (EPF) ;
- les outils de protection à portée réglementaire (RNR, etc.) ;
- les outils d'aide financière (appels à projets, FEDER, etc.) ;
- les outils d'évaluation environnementale (études d'incidence).

Ces différents outils permettent de manière générale d'intervenir dans la majorité des situations rencontrées sur le terrain. Le but de ce document est donc ici de donner aux acteurs des territoires, notamment les élus et les décideurs, des éléments synthétiques sur le panel très large d'outils et de dispositifs utilisables pour mettre en œuvre des actions en faveur de la Trame verte et bleue et surtout de leur donner les clés pour l'aide à la décision quant aux outils les plus adaptés à leurs objectifs.

## QUEL(S) OUTIL(S) CHOISIR DANS QUELLE(S) SITUATION(S) ?

| Vous souhaitez...   | Les outils qui peuvent vous aider...   |
|---|--|
| <b>Connaître la répartition du patrimoine naturel sur un territoire</b>                   | • Outil d'inventaire et de connaissance du territoire <b>CHEMISE A</b>   |
| <b>Connaître et évaluer l'état de conservation du patrimoine naturel</b>                  | • Outil d'inventaire et de connaissance du territoire <b>CHEMISE A</b>   |
| <b>Maintenir les milieux naturels existants ou les entretenir</b>                         | • Outil d'inventaire et de connaissance du territoire <b>CHEMISE A</b><br>• Outils de planification territoriale <b>CHEMISE B</b><br>• Outils de gestion contractuelle<br>• Outils de maîtrise foncière et de portage foncier <b>CHEMISE E</b>   |
| <b>Mettre en place une gestion adaptée</b>  | • Outil d'inventaire et de connaissance du territoire <b>CHEMISE A</b><br>• Outils de planification territoriale <b>CHEMISE B</b><br>• Outils de protection réglementaire <b>CHEMISE C</b><br>• Outils de gestion contractuelle <b>CHEMISE D</b><br>• Outils de maîtrise foncière et de portage foncier <b>CHEMISE E</b> |
| <b>Réhabiliter des milieux naturels</b>   | • Outil d'inventaire et de connaissance du territoire <b>CHEMISE A</b><br>• Outils de planification territoriale <b>CHEMISE B</b><br>• Outils de protection réglementaire <b>CHEMISE C</b><br>• Outils de gestion contractuelle <b>CHEMISE D</b><br>• Outils de maîtrise foncière et de portage foncier <b>CHEMISE E</b> |
| <b>Créer des milieux naturels</b>   | • Outil d'inventaire et de connaissance du territoire <b>CHEMISE A</b><br>• Outils de planification territoriale <b>CHEMISE B</b><br>• Outils de protection réglementaire <b>CHEMISE C</b><br>• Outils de gestion contractuelle <b>CHEMISE D</b><br>• Outils de maîtrise foncière et de portage foncier <b>CHEMISE E</b> |
| <b>Collecter des informations sur le patrimoine naturel</b>                               | • Outils de planification territoriale <b>CHEMISE B</b>  |
| <b>Evaluer les actions engagées</b>   | • Outils de planification territoriale <b>CHEMISE B</b>  |
| <b>Protéger des sites naturels pour les maintenir sur le long terme</b>                   | • Outils de protection réglementaire <b>CHEMISE C</b>  |
| <b>Obtenir la maîtrise foncière de sites naturels sans conventionnement</b>               | • Outils de maîtrise foncière et de portage foncier <b>CHEMISE E</b>   |
| <b>Obtenir la maîtrise foncière de sites naturels dans le cadre d'un conventionnement</b> | • Outils de maîtrise foncière et de portage foncier <b>CHEMISE E</b>   |

## LES OUTILS ET DISPOSITIFS POUR METTRE EN ŒUVRE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES TERRITOIRES



# CLÉS DE LECTURE DES FICHES

Les fiches de ce référentiel sont bâties sur la même structure et contiennent des éléments sur :

- la ou les étapes de la stratégie territoriale de Trame verte et bleue au cours de laquelle ou desquelles l'outil ou le dispositif est mobilisable,
- les types de milieux naturels sur lesquels l'outil s'applique,
- l'élaboration et la mise en œuvre de l'outil,
- l'intérêt et les limites de l'outil dans la pratique,
- des exemples régionaux d'utilisation de l'outil,
- des références bibliographiques ou en ligne concernant l'outil,
- les coordonnées des acteurs référents pour l'outil,
- des renvois vers les fiches concernant des outils proches ou complémentaires.

| THÈME   | CONTENU  |
|---|--|
| <b>Utilisation dans le processus d'élaboration d'une stratégie TVB locale</b> | étape(s) au cours de la stratégie territoriale Trame verte et bleue où l'outil ou le dispositif peut être utilisé (phase de diagnostic territorial, mise en œuvre du plan d'actions, évaluation) |
| <b>Echelle d'action</b>   | échelle(s) géographique(s) d'application de l'outil ou du dispositif (nationale, régionale, locale, etc.)  |
| <b>Type d'espaces</b>   | type d'espace sur lequel l'outil ou le dispositif s'applique (zones rurales, zones urbaines, etc.)   |
| <b>Type de milieux</b>  | milieu(x) concerné(s) par l'outil ou le dispositif (zones humides, milieux littoraux, etc.)  |
| <b>Présentation</b>   | description générale de l'outil ou du dispositif   |
| <b>Mise en œuvre</b>  | mode d'élaboration ou d'application de l'outil ou du dispositif  |
| <b>Finalité pour la mise en place d'une stratégie TVB locale</b>              | liens entre les objectifs premiers poursuivis par l'outil ou le dispositif et ceux concernant la mise en œuvre de la Trame verte et bleue  |
| <b>Intérêt(s) de l'utilisation du dispositif</b>                              | avantages de l'utilisation de l'outil ou du dispositif dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue  |
| <b>Limite(s) de l'utilisation du dispositif</b>                               | inconvenients pouvant être rencontrés lors de l'utilisation de l'outil ou du dispositif dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue   |
| <b>En savoir plus</b>   | références juridiques (articles de loi, liens vers des sites Internet) liées à l'outil ou au dispositif  |
| <b>A titre d'exemple</b>  | exemples d'actions régionales au cours desquelles l'outil ou le dispositif a été utilisé   |
| <b>A qui s'adresser ?</b>   | coordonnées des acteurs référents sur l'outil ou le dispositif en région Nord - Pas de Calais  |
| <b>A lire aussi les fiches...</b>   | renvois vers d'autres fiches de ce document concernant des outils ou des dispositifs complémentaires ou dont les approches présentent des similarités  |

# POUR ALLER PLUS LOIN...

la collection des cahiers techniques d'Espaces naturels régionaux dédiés à la Trame verte et bleue

*Déjà parus...*



## La Trame verte et bleue dans les territoires du Nord - Pas de Calais tome 1 : Comment passer à l'action ? (2010)

Tome d'introduction de la collection, le tome 1 s'attache à présenter de manière pédagogique le concept de trames écologiques et les grandes lignes du schéma régional de Trame verte et bleue. Il décrit également les caractéristiques majeures de chaque grand type d'espace présent dans la région Nord - Pas de Calais en insistant sur les menaces qui pèsent sur eux et les enjeux au regard du remaillage écologique. Ce tome contient également une liste de structures mobilisées pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en région et une bibliographie sur les principales références régionales et nationales.



## La Trame verte et bleue dans les territoires du Nord - Pas de Calais tome 2 : Tirer parti des actions engagées (2011)

Complément direct du premier volume, ce cahier technique vise à apporter aux acteurs locaux des éléments d'aide à la décision quant aux actions possibles sur les grands types de milieux dans le cadre d'une stratégie territoriale de Trame verte et bleue et, pour une large part du document, à présenter des actions déjà réalisées en Nord - Pas de Calais et pouvant être généralisées au territoire régional.

*A paraître prochainement...*

## La Trame verte et bleue dans les territoires du Nord - Pas de Calais tome 3 : intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

Ce quatrième volume sera consacré à l'utilisation des outils d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, notamment par la prise en compte et la protection des éléments des trames écologiques dans les documents de planification et d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, etc.). Il décrit les méthodologies à utiliser et des exemples d'intégration en région Nord - Pas de Calais et en France.

## Liste des sigles et abréviations

**AMVAP** : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine  
**APPB** : arrêté préfectoral de protection de biotope  
**AULAB** : Agence d'urbanisme de l'arrondissement de Béthune  
**CNPN** : Conseil national de la protection de la nature  
**CRFPF** : Commission régionale de la forêt et des produits forestiers  
**CSRPN** : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
**DATAR** : Délégation à l'aménagement territorial et à l'action régionale  
**DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer  
**DIG** : déclaration d'intérêt général  
**DIREN** : Direction régionale de l'environnement  
**DPU** : droit de préemption urbain  
**DRA** : directive régionale d'aménagement des forêts domaniales  
**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
**DRATVB** : directive régionale d'aménagement Trame verte et bleue  
**DREAL** : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement  
**DTADD** : directive territoriale de développement durable  
**ENS** : espaces naturels sensibles  
**EPCI** : établissement de coopération intercommunal  
**EPF** : Établissement public foncier  
**FEADER** : fonds européen agricole de développement rural  
**FEDER** : fonds européen de développement régional  
**MAEt** : mesures agro-environnementales territorialisées  
**MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle  
**ONF** : Office national des forêts  
**ORF** : orientations régionales forestières  
**PAEN** : protection des terres agricoles et des espaces naturels périurbain  
**PDRH** : plan départemental rural hexagonal  
**PLU** : plan local d'urbanisme

**PNN** : parc naturel national  
**PNR** : parc naturel régional  
**PVE** : plan végétal pour l'environnement  
**RAIN** : Réseau des acteurs de l'information naturaliste  
**RNN** : réserve naturelle nationale  
**RNR** : réserve naturelle régionale  
**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
**SAGE** : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau  
**SCOT** : schéma de cohérence territoriale  
**SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
**SRA** : schéma régional d'aménagement des forêts  
**SRADDT** : schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires  
**SRCE** : schéma régional de cohérence écologique  
**SRGS** : schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées  
**SSC** : schéma de service collectif  
**TDENS** : taxe départementale sur les espaces naturels sensibles  
**ZAP** : zone agricole protégée  
**ZHIEP** : zones humides d'intérêt environnemental particulier  
**ZICO** : zone importante pour la conservation des oiseaux  
**ZNIEFF** : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique  
**ZPS** : zone de protection spéciale  
**ZPPAUP** : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager  
**ZSC** : zone spéciale de conservation  
**ZSGE** : zone stratégique pour la gestion de l'eau